



Acte d'acquisition

Par manu2211

bonjour, je voulais savoir si le vendeur a menti sur l'acte de vente sur les travaux . qu'est ce que ça vaut ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Quelle preuve avez-vous qu'il a menti ?
Et sur quoi aurait-il menti ? la date des travaux ? avez-vous les factures ? les attestations d'assurance ?

Si vous ne précisez pas on ne va pas beaucoup vous aider.

Par manu2211

bonjour ,c'est marqué qu'il avait fait la totalité de l'isolation sur l'acte de vente mur périphérique , comble et c'est faux

Par manu2211

sans aucune facture , j'en découvre des vertes et des pas murs

Par manu2211

et le dpe ne correspond pas aussi , le diagnostiqueur m'a dit que c'est le vendeur qui a menti

Par manu2211

je comprend vraiment pas quand on signe un document officiel , on a le droit de faire ça ? c'est incompréhensible

Par yapasdequoi

Il faut consulter un avocat pour envisager une procédure pour dol.

Par yapasdequoi

Il risque l'annulation de la vente.

Par manu2211

merci de ta réponse , j'ai pas que ça de l'espèce de film alu isolant qui recouvre une parti du pignon lorsqu'il pleut . un receveur de douche repeint ou qu'il y avait une fissure.j'arrive a garder une parti fraiche

Par yapasdequoi

Il va falloir faire la distinction entre ce qui était visible lors des visites et ce qui vous a été sciemment dissimulé.